



TRANSACTIONS IMMOBILIERES  
ACHAT – VENTE – LOCATION

*Actia Immo  
est la meilleure adresse  
pour trouver la vôtre !*

**ACTIA IMMO**  
**135 Boulevard d'Italie**  
**85000 LA ROCHE SUR YON**  
Tél. : 02.51.24.80.13 / actia-immobilier@orange.fr / www.actia-immobilier.fr

**BAREME DES HONORAIRES EN VIGEUR LE 01/01/2017**  
Tous nos prix affichés s'entendent frais inclus

### TRANSACTION SUR IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION

PRIX DE VENTE	HONO TTC	PRIX DE VENTE	HONO TTC
Inférieur ou = à 60 000 €	7 000 €	De 180 001 € à 200 000 €	10 000 €
De 60 001 € à 80 000 €	7 500 €	De 200 001 € à 220 000 €	10 500 €
De 80 001 € à 100 000 €	8 000 €	De 220 001 € à 240 000 €	11 000 €
De 100 001 € à 120 000 €	8 500 €	De 240 001 € à 260 000 €	11 500 €
De 120 001 € à 150 000 €	9 000 €	De 260 001 € à 299 999 €	13 000 €
De 150 001 € à 180 000 €	9 500 €	Supérieur ou = à 300 000 €	5 %

### TRANSACTIONS LOCAIVES A USAGE D'HABITATION OU MIXTE

**Les honoraires sont partagés entre le bailleur et le locataire selon les modalités définies à l'article 5-1 de la loi :**

Pour les locaux soumis à la loi n°89-462 du 06.07.1989, les honoraires liés à la visite du preneur, la constitution de son dossier, la rédaction du bail et à la réalisation de l'état des lieux sont partagés selon les modalités de l'article 5-1 de la loi entre le bailleur et le locataire.

**-Honoraires relatifs à la visite, constitution du dossier et à la rédaction du bail :**

11% du loyer annuel, soit **5.50% du loyer annuel, par partie.**

**-Honoraires relatifs à la réalisation de l'état des lieux :**

5% du loyer annuel, soit **2.5% du loyer annuel par partie.**

Les frais payés par le locataire sont plafonnés en fonction de la surface et de la zone géographique, à savoir :

**-à 3€/m<sup>2</sup>, pour les frais de rédaction d'état des lieux,**

**-à 8 €/m<sup>2</sup>, pour les frais de rédaction de bail**